



Jean-Jacques LOZACH

Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf

<http://www.jjlozach.fr>

29 octobre 2019. Débat en séance publique sur la politique sportive.

Date : 4 novembre 2019



Intervention Jean-Jacques LOZACH, sénateur de la Creuse

Débat sur la politique sportive
Mardi 29 octobre en séance publique
RAPPEL : 2' d'intervention
*Un droit de réplique de 30s accordé à la libre
appréciation du Président de la séance (en cas de
réponse de la Ministre et si les 2' n'ont pas été
dépassées)*



Jean-Jacques LOZACH

Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf

<http://www.jjlozach.fr>

Monsieur le Président,
Madame la Ministre,
Mes chers-ères Collègues,

Dans son étude annuelle 2019 intitulée : « Le sport : quelle politique publique ? », le Conseil d'État plaide pour la préservation de la place de l'État dans la définition de la politique du sport, son organisation et sa régulation.

En effet, en deux ans, la donne a été profondément modifiée : mise en place d'une Agence nationale du sport dans laquelle l'État est un parmi quatre, faiblesse récurrente du budget ministériel, refus systématique du déplafonnement des taxes affectées hier au CNDS et aujourd'hui à l'A.N.S, transfert envisagé des Conseillers Techniques Sportifs (C.T.S) vers les fédérations sportives, restructuration des services extérieurs de l'État dans le cadre du programme Action publique 2022, fusion des Inspections générales... dans un contexte exigeant de préparation des J.O de 2024 à Paris.

Tous ces éléments conduisent de nombreux observateurs ou acteurs à prophétiser la disparition à terme du Ministère, et donc d'un service public des sports en France (ex : après 2024).

Ces inquiétudes vous paraissent-elles justifiées ?

L'État doit-il désormais se concevoir et s'assumer comme un simple partenaire financier, et non comme un stratège impulsant une dynamique au service du sport de haut niveau et d'un développement des pratiques ?

Le projet de loi Sport & Société envisagé pour le printemps 2020 tranchera-t-il entre les options institutionnelles et administratives envisageables ?



Jean-Jacques LOZACH
Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf
<http://www.jjlozach.fr>

Laissera-t-il à l'État un rôle central, compatible avec une plus grande responsabilisation du mouvement sportif, la reconnaissance du rôle des collectivités et l'implication souhaitée du monde économique ?

Les lois de décentralisation ont conduit à transférer des compétences aux collectivités locales devenues les premiers financeurs du sport en France.

Avec la loi du 1^{er} août 2019, le Parlement a souhaité renforcer la déclinaison territoriale de la gouvernance partagée du sport.

Pouvez-vous nous préciser, Madame la Ministre, le stade de développement et le mode de fonctionnement des Conférences régionales du sport et des Conférences territoriales des financeurs, croisant projets sportifs fédéraux et projets sportifs territoriaux ?

De quelles ressources ces instances collégiales de concertation et de décision disposeront-elles ?

Je vous remercie.